Prix agricoles 1996/1997: lait et produits laitiers

1996/0066(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles et mesures connexes 1996/97 - Lait et produits laitiers. La Commission suggère de poursuivre la pratique instaurée depuis 1992 qui consiste à fixer le prix indicatif et les prix d'intervention pour des périodes allant du 1er juillet au 30 juin. Dans un souci de cohérence, la Commission propose également d'aligner le début de la campagne de commercialisation sur la période pour laquelle les prix sont fixés. Par ailleurs, dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round, certains accords bilatéraux prévoyant des dispositions permettant à l'UE de jouer un rôle plus actif au niveau des concessions octroyées par les pays tiers, ont été conclus. La Commission propose donc d'insérer une disposition ad hoc dans le règlement de base afin de lui permettre de gérer simplement et efficacement ces concessions.